

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 25 février 2005
(convocation du 14 février 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Février Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANDEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELLIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BRACQ Mireille à Mme. RAFFARD Florence
M. BRANA Pierre à Mlle. COUTANCEAU Emilie
Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (à cptre de 10 h 15)
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. CHAUSSET Gérard à Mme. CURVALE Laure
M. FELTESSE Vincent à M. ROUSSET Alain
Mme. LACUEY Conchita à Mme. CARTRON Françoise
M. MERCIER Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. ANZIANI Alain à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien
M. CANIVENC René à M. GELLE Thierry
M. CANOVAS Bruno à M. DUCASSOU Dominique

M. CAZENAVE Charles à M. JUNCA Bernard
M. CHAZEAU Jean à Mme. ISTE Michèle
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. COUTURIER Jean-Louis à M. PIERRE Maurice
M. DELAUX Stéphan à M. BOBET Patrick
M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. DUTIL Silvère
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JAULT Daniel à Mme. DELAUNAY Michèle
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime (à cptre de 10 h 30)
M. LOTHaire Pierre à M. REBIERE André
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. DESSERTINE Laurence
M. PONS Henri à M. SEUROT Bernard
M. QUERON Robert à M. SOUBIRAN Claude

ABSENTS :

M. DAVID Alain, M. TOUZEAU Jean, Mme. FAORO Michèle, M. GRANET Michel, Mme. LIMOUZIN Michèle, M. MONCASSIN Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Aquitania 2005 - Salon international de l'élevage, du matériel et de la
génétique du 30 avril au 2 mai 2005 - Subvention de la Communauté Urbaine -
Convention - Décision - Autorisation.**

Monsieur FAVROUL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Créé en 1996 dans le cadre du Salon Régional de l'Agriculture, à la demande des responsables professionnels et des éleveurs d'Aquitaine, AQUITANIMA s'est depuis imposé comme le salon de référence du Grand Sud-Ouest Européen en génétique bovine grâce à un très bon niveau d'affaires et à de nombreux succès à l'international.

Evènement économique incontestable, cette manifestation professionnelle interrégionale soutenue par les institutionnels et de nombreux partenaires de l'élevage bovin, rend aux éleveurs les services qu'ils en attendent. Elle leur permet de confronter et d'évaluer leurs savoir-faire génétique à travers des concours de haut niveau, de rencontrer partenaires et fournisseurs exposant au salon et de communiquer à destination du grand public.

Le salon présente tous les aspects des filières d'élevage, de la production à la commercialisation et montre la qualité de la génétique française et l'originalité de son organisation.

Depuis quelques années, Aquitanima a centré ses efforts sur l'international, mettant en place un programme international animé par une section spécialisée regroupant les différents acteurs de la génétique bovine d'Aquitaine et, en 2004, une quinzaine de pays étrangers étaient représentés.

Cette année l'accent sera mis sur la Péninsule Ibérique avec, entre autres, l'accueil pour la première fois de bovins espagnols de race Blonde d'Aquitaine et Limousine.

Environ 300 acteurs de la filière bovine mondiale participent au succès de ce salon. Les outils de communication vont également évoluer grâce à une diffusion plus large de la Lettre Aquitanima et à l'organisation de forums qui se dérouleront au sein d'un espace spécifique à proximité du lieu d'exposition. Ce dispositif leur donnera l'occasion d'informer leurs clients sur leurs services, leurs activités et leurs actions.

Aquitanima se tiendra sous une halle neuve de plus de 8 000 m² de superficie. Cette nouvelle structure parfaitement aménagée permettra d'accueillir les animaux dans de parfaites conditions.

La présence des partenaires et exposants sera quant à elle mieux identifiée.

Notre établissement public est à nouveau sollicité pour renouveler son soutien financier à cette manifestation à hauteur de 7 650 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel évalué à 237 000 € répartis comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Animations	18 000	Conseil Régional Aquitaine	100 000
Location matériel, indemnités	33 000	Conseil Régional Limousin	15 250
Communication	30 000	Conseil Général 33	16 000
Développement Aquitanima	4 000	Conseil Général 24	7 700
Frais de déplacement	1 000	Conseil Général 40	7 650
Edition – Impression	6 500	Conseil Général 47	7 700
Frais Généraux	45 000	Conseil Général 64	7 700
International	26 000	Communauté Urbaine Bordeaux	7 650
Paille – Foin	5 100	Ville de Bordeaux	7 630
Réception – relations publiques	18 000	Cotisations	1 700
Récompense éleveurs	6 000	Locations stands	15 000
Technique	44 400	Partenaires	41 520
TOTAL	237 000	Publicité	1 500
		TOTAL	237 000

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation pour l'ensemble de la filière économique de l'élevage, des compétences de notre établissement public en matière d'activités agro-alimentaires, mais également de la notoriété de ce salon acquise au fil des ans, la Communauté Urbaine pourrait reconduire la subvention allouée depuis 1996 et procéder au versement de la cotisation annuelle d'adhérent au titre de l'année 2005.

Dans ces conditions et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'attribution d'une subvention de 7 650 € à l'association Aquitanima pour l'organisation du salon Aquitanima 2005, qui se déroulera du 30 avril au 2 mai 2005 dans le cadre du Salon Régional de l'Agriculture,
- **CONFIRMER** l'adhésion de notre établissement public à cette association,

- AUTORISER :

- le versement d'une cotisation à l'association Aquitanima, d'un montant de 100 € au titre de l'année 2005,

- Monsieur le Président à signer la convention, ci-annexée, à intervenir en vue de régler les modalités de versement de la subvention communautaire.

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, article 6574 et au chapitre 011, article 6281, sous fonction 92 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et apparenté vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 février 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
23 MARS 2005

M. JEAN-PIERRE FAVROUL

